

Message de lancement :



Votre maison est-elle exposée au risque sécheresse et aux fissures ?

Dans notre département, l'État finance jusqu'à 90 % du coût d'un diagnostic et jusqu'à 80 % du coût des travaux de prévention.



En 2 minutes, vous saurez si vous avez droit aux aides de l'État en cliquant ici :

https://fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr/?mtm_medium=panneaupocket

L'ADIL 24 répond à toutes vos questions !



05 53 09 89 89  contact@adil24.org

Pédagogie pour expliquer le RGA :



Saviez-vous que votre maison peut être fragilisée par le sol, sans aucun signe visible ?

Le retrait-gonflement des argiles agit silencieusement sous les fondations. En période sèche, le sol se rétracte ; en période humide, il gonfle. Ces mouvements répétés peuvent, avec le temps, provoquer des dégâts coûteux et irréparables.

Un nouveau dispositif de l'État permet de protéger vos maisons avant qu'il ne soit trop tard.



Vérifiez en 2 minutes si vous avez droit aux aides en cliquant ici : https://fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr/?mtm_medium=panneaupocket

L'ADIL 24 répond à toutes vos questions !



05 53 09 89 89  contact@adil24.org

Aides financières



Le fonds de prévention argile, c'est jusqu'à 90 % des frais pris en charge par l'État.

Le fonds de prévention argile, c'est une aide financière significative de l'État.

Diagnostic de vulnérabilité, travaux préventifs : une grande partie des coûts est prise en charge, selon vos revenus. Plus vos ressources sont modestes, plus l'aide est importante (elle peut couvrir jusqu'à 90 % des frais).



Pour tester votre éligibilité : https://fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr/?mtm_medium=panneaupocket

L'ADIL 24 répond à toutes vos questions !



05 53 09 89 89  contact@adil24.org

Zoom sur le diagnostic de vulnérabilité



Le diagnostic de vulnérabilité argile, c'est quoi concrètement ?

Un professionnel qualifié se déplace à votre domicile. Il analyse votre maison et son environnement (terrain, réseaux enterrés, abords) pour identifier les facteurs de risque liés au sol argileux, même en l'absence de tout symptôme visible. À la fin, il vous remet un rapport avec les travaux de prévention recommandés. Le coût est pris en charge jusqu'à 90 % par l'État.

Pour en savoir plus et vérifier votre éligibilité : https://fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr/?mtm_medium=panneaupocket

L'ADIL 24 répond à toutes vos questions !



05 53 09 89 89  contact@adil24.org